

## Modification du mode de direction d'une SA

**Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier, accompagné des pièces mentionnées ci-dessous :**

Chambre de Commerce et d'Industrie – Centre de Formalités des Entreprises  
2, avenue de la Préfecture – CS 64204  
35042 RENNES Cedex

### Dans tous les cas

- ✓ 2 exemplaires originaux ou copies certifiées conformes par le représentant légal du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ayant décidé la modification
- ✓ 2 exemplaires des statuts mis à jour et certifiés conformes par le représentant légal
- ✓ Attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- ✓ 2 exemplaires originaux ou copies certifiées conformes par le représentant légal des actes de nomination des personnes membres des organes de gestion, d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle de la société
- ✓ Extrait K Bis ou copie
- ✓ <<<Imprimé M2>>> ou <<<M2 +M3A>>> ou **si vous souhaitez être accompagné dans votre formalité, allez sur notre site : <<<www.cfenet.fr>>>**
- ✓ Chèque de **200.14 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes  
(Si SASU dont l'associé unique est le Président, personne physique : chèque de 89.54 €)

**S'il y a lieu dans le cadre d'un nouveau dirigeant de SA, actionnaire :**

- ✓ **ACCRE** (Aide à la Création et la Reprise d'une Entreprise) : si vous faites une demande ACCRE, renseigner le **TNS** et transmettre cette demande ACCRE conjointement avec ce dossier d'immatriculation **ou** au plus tard dans les 45 jours, voir :  
[<<<Note d'information ACCRE>>>](#) [<<<Imprimé - notice ACCRE>>>](#) et [<<<Pièces à fournir>>>](#)

### Identification des nouveaux dirigeants

#### Pour chaque dirigeant

- ✓ Attestation sur l'honneur signée en original relative à [<<<l'absence de condamnation>>>](#) de nature à interdire l'exercice d'une activité commerciale

#### Personne physique

Si la personne est immatriculée au R.C.S. à titre personnel ou en qualité de dirigeant de personne morale

- ✓ Extrait de l'immatriculation datant de moins de trois mois

Si la personne n'est pas immatriculée au R.C.S.

**Français ou ressortissant de l'Union Economique (UE) et de l'Espace Economique Européen (EEE)**

- ✓ Copie de la carte d'identité recto verso valide ou du passeport valide avec déclaration faisant connaître sa filiation

**Etranger (ressortissant hors UE/EEE ou d'un pays n'ayant pas passé un accord avec la France)**

- ✓ Extrait d'acte de naissance ou copie **et** :

Si Titulaire de la carte de résident

- ✓ Copie de la carte de résident

Si Titulaire de la carte de séjour

- ✓ Copie de la carte de séjour temporaire, **valide**, mentionnant « toute activité commerciale industrielle ou artisanale » ou « vie privée et familiale »

**Pour personnes originaires de pays bénéficiaires d'accords particuliers (Monaco Andorre et Algérie)**

- ✓ Extrait d'acte de naissance ou copie **et** :
- ✓ Copie du visa longue durée portant la lettre D et la mention « commerçant » en cours de validité délivré par la Préfecture

**Si le représentant légal ne réside pas en France**

- ✓ Copie de la carte d'identité recto verso valide **ou** du passeport valide avec déclaration faisant connaître sa filiation

## Personne morale

- ✓ Extrait de l'immatriculation datant de moins de trois mois

ou, pour les personnes morales non immatriculées au R.C.S.,

- ✓ Titre justifiant leur existence, le cas échéant traduit en langue française

Pour le représentant permanent de la personne morale, s'il ne figure pas sur l'extrait K Bis de celle-ci,

- ✓ Pièces prescrites **ci-dessus** pour l'identification de la personne physique et copie de l'acte conférant la qualité de représentant permanent.

## Pour les Commissaires aux comptes

- ✓ Justification de l'inscription sur la liste des Commissaires aux Comptes et lettre du Commissaire aux Comptes acceptant sa désignation.

Pour tout commissaire aux comptes, personne physique

- ✓ Mention de la date et lieu de naissance ainsi que de l'adresse professionnelle sur <<<[imprimés M3A](#)>>> ou [M2](#) + [M3A](#) ou **si vous souhaitez être accompagné dans votre formalité, allez sur notre site : <<<[www.cfenet.fr](http://www.cfenet.fr)>>>**

**FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER AU CFE A PARTIR DE LA DATE D'EFFET**